



## Suis-je obligé de signer mon CDD

Par **Prost guy**, le 11/01/2018 à 17:45

Bonjour,

Je viens d'être embauché dans une entreprise depuis 3 jours, j'ai reçu mon contrat (CDD) sous 48 heures, mais il ne contient pas les accords prévus lors de mon entretien. Suis-je obligé de signer le contrat malgré les jours travaillés ???

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le 11/01/2018 à 19:03

Bonjour,

Il faudrait savoir de quelles preuves vous disposez concernant les accords lors de votre entretien et s'ils étaient écrits, autrement vous pourriez rompre le CDD pendant la période d'essai car il vous a été transmis conformément à la législation...